

Programme Local de Prévention des Déchets



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pour objectif d'éviter la production de déchets par la prévention et le réemploi.

L'Agglo propose un plan d'actions ambitieux pour la période 2023-2025, il couvre 7 axes et comporte 27 actions :

[Axe 1 : Eco-exemplarité des services publics](#)

[Axe 2 : Consommation responsable](#)

[Axe 3 : Tarification plus juste du service public](#)

[Axe 4 : Lutte contre le gaspillage alimentaire](#)

[Axe 5 : Tri et valorisation des biodéchets et végétaux](#)

[Axe 6 : Prolonger la durée de vie des objets](#)

[Axe 7 : Mobiliser les acteurs du territoire](#)

Vous pouvez consulter le PLPDMA dans son intégralité dans la rubrique 'Documents' de cette page.

Le PLPDMA a été adopté en Conseil Communautaire le 30 mars 2023.

Documents

[Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés](#)